



CONCOURS DE LA COUR D'ÉCOLE LA PLUS LAIDE 2018

Jetez un coup d'œil à votre cour d'école. Est-ce un milieu confortable, sain et plaisant, où il fait bon se trouver? La cour offre-t-elle aux élèves une vaste gamme d'activités intéressantes? Comporte-t-elle beaucoup d'espaces verts? Offre-t-elle de l'ombre? Est-ce qu'il y a des endroits où les élèves peuvent s'abriter des vents froids de l'hiver? Y a-t-il des endroits paisibles, autre que le sol, où les enfants peuvent s'asseoir et jaser?



Si vous pensez que votre cour d'école pourrait être plus verte, plus saine et plus accueillante pour les élèves, nous vous invitons à l'inscrire au Concours de la cour d'école la plus laide.



Vous pourriez gagner un prix d'une valeur de plusieurs milliers de dollars pour entamer la transformation de votre terrain!

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Toutes les écoles du Grand Sudbury peuvent s'inscrire au Concours de la cour d'école la plus laide.

Les écoles intéressées doivent présenter une **lettre d'intention** d'ici **le vendredi 27 avril 2018**, afin de s'inscrire au Concours de la cour d'école la plus laide. Veuillez envoyer la lettre à Wayne Hugli par courriel à l'adresse whugli@hotmail.com.

Veuillez remplir le **formulaire d'inscription au concours** et le soumettre au bureau de votre conseil scolaire au plus tard **le 10 mai 2018**. Un membre de VETAC, le comité de reverdissement de Sudbury, passera le prendre.

L'école gagnante doit s'engager à :

- animer le lancement du projet à l'emplacement scolaire;
- ériger une enseigne convenable à l'emplacement. Cette enseigne comprendra le logo de notre organisme et celui de nos commanditaires (on paiera l'enseigne grâce au financement du projet);
- appuyer le projet pendant au moins un an.

ÉVALUATION

Un jury de représentantes et représentants de VETAC de la Ville du Grand Sudbury étudiera les soumissions et dévoilera le nom de l'école gagnante d'ici **au début de juin**. La décision des juges sera définitive.



CONCOURS DE LA COUR D'ÉCOLE LA PLUS LAIDE 2018

RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS

VETAC travaillera avec l'école gagnante afin de planifier le lancement officiel du projet.

On demandera à l'école d'animer l'événement et on l'encouragera à organiser une réunion des élèves le même jour.

VETAC rédigera l'entente à conclure avec l'école gagnante et aidera l'école à gérer le processus d'ébauche du plan d'aménagement paysager et de planification. De plus, il collaborera à l'élaboration des plans relatifs au projet. Il guidera aussi l'école tout au long des étapes d'exécution de la première année du projet, et il offrira de la gestion sur place, de l'appui et des conseils.

VETAC administrera le prix en argent pour l'école gagnante, en ce qui a trait à la mise en œuvre du projet, à la suite de l'approbation du plan d'aménagement paysager.

Notre organisme, avec votre approbation, utilisera des photos de votre projet d'amélioration de la cour d'école afin de promouvoir le concours auprès d'éventuels commanditaires au cours des années à venir.

IMPORTANT!

Veillez lire attentivement les règlements du concours et vous assurer d'inclure les photos de votre cour d'école, les lettres d'appui nécessaires et le formulaire d'inscription dûment rempli, y compris les réponses aux sections 1 à 5.

De plus, veuillez vous assurer que les représentantes et représentants de votre école comprennent bien les responsabilités et les engagements qui relèvent de l'école gagnante dans le cadre de ce projet.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR CE CONCOURS, COMMUNIQUER AVEC :

Wayne Hugli

Téléphone : 705-693-2476

Courriel : whugli@hotmail.com

OU

Tina McCaffrey

Téléphone : 705-674-4455, poste 4605

Courriel : tina.mccaffrey@grandsudbury.ca

